

Conditions générales d'inscription

► Inscription ▾

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

En cas d'inscription à plusieurs stages, voir les modalités de règlement avec le secrétariat.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

► Garantie IPESUP-PRÉPASUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, PRÉPASUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.

2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), PRÉPASUP assure, pendant une **période d'essai** fixée aux deux premiers jours pour les stages (exprimé en heures de cours et examens) et au lundi 12 décembre 2016 pour les cycles continus, un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.

3. **Au delà de ces deux premiers jours, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extrait du règlement intérieur ▾

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'entrée sur la rue.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-après et les accepter.

Fait à _____ le _____

Signature du répondant financier, précédée de la mention "lu et approuvé".

Cycles Sciences Po Premières

NOM _____ PRÉNOM _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél étudiant _____ Tél parents _____

e-mail _____ @ _____

Établissement fréquenté en 2016-2017 _____

● **Classe de Première suivie** L ES S

● **Option de l'IEP envisagée** Littérature et philosophie
 Sciences Économiques
 Maths

Études envisagées après le baccalauréat _____

► Cycle de stages ▾

● **Stage(s) choisi(s) :**

| | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Toussaint (24-28 octobre 2016) | 720 € |
| <input type="checkbox"/> Noël 1 (19-23 décembre 2016) | 720 € |
| <input type="checkbox"/> Noël 2 (26-30 décembre 2016) | 720 € |
| <input type="checkbox"/> Hiver 1 (6-11 février 2017) | 890 € |
| <input type="checkbox"/> Hiver 2 (13-18 février 2017) | 890 € |
| <input type="checkbox"/> Hiver 3 (20-25 février 2017) | 890 € |
| <input type="checkbox"/> Printemps 1 (3-8 avril 2017) | 890 € |
| <input type="checkbox"/> Printemps 2 (10-15 avril 2017) | 890 € |
| <input type="checkbox"/> Printemps 3 (17-22 avril 2017) | 890 € |

► Cycles continus ▾

● **Cycle choisi :** "Sciences Po +" (Sc. Po + Bac Français) 2.180 €
 "Sciences Po" (Sc. Po sans Bac Français) 1.540 €

● **Jour choisi :** Samedi matin Samedi après-midi

prépasup

Date et signature obligatoires en dernière page

Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat

Conditions générales d'inscription

Fiche d'inscription
2016-2017

Sera retourné visé par le secrétariat

Alfranchir
au tarif lettre
en vigueur

Melle - M.

► Inscription ▽

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

En cas d'inscription à plusieurs stages, voir les modalités de règlement avec le secrétariat.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

► Garantie IPESUP-PRÉPASUP et conditions d'annulation ▽

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, PRÉPASUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.
2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), PRÉPASUP assure, pendant une **période d'essai** fixée aux deux premiers jours pour les stages (exprimé en heures de cours et examens) et au lundi 12 décembre 2016 pour les cycles continus, un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.
3. **Au delà de ces périodes d'essai, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extrait du règlement intérieur ▽

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'entrée sur la rue.

Visa PRÉPASUP

Cadre réservé au secrétariat

Paris, le Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre inscription à l'un de nos stages "Sciences Po" et vous en remercions.

- **Stage(s) choisi(s) :**
- Toussaint (24-28 octobre 2016)
 - Noël 1 (19-23 décembre 2016)
 - Noël 2 (26-30 décembre 2016)
 - Hiver 1 (6-11 février 2017)
 - Hiver 2 (13-18 février 2017)
 - Hiver 3 (20-25 février 2017)
 - Printemps 1 (3-8 avril 2017)
 - Printemps 2 (10-15 avril 2017)
 - Printemps 3 (17-22 avril 2017)

- **Cycle continu choisi :**
- "Sciences Po +" (Sc. Po + Bac Français)
 - "Sciences Po" (Sc. Po sans Bac Français)

- **Jour du cycle choisi :**
- Samedi matin
 - Samedi après-midi

Votre dossier est complet incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

Le secrétariat des inscriptions